

Contrôle fiscal

L'administration démine la procédure

• Une note interne pour se prémunir contre les vices de forme

• Objectif: sécuriser la collecte de l'impôt

LA DGI vient d'envoyer une note de service à ses contrôleurs pour rappeler les conditions incontournables du contrôle fiscal. La démarche a pour objectif d'éviter les vices de forme susceptibles de grever son action.

Au fil des lois de finances, le législateur a recadré le mode opératoire en introduisant des garde-fous pour préserver à la fois les intérêts du contribuable et du Trésor. Le non-respect de l'une des étapes du contrôle fiscal prévues par le code général des impôts (CGI) et le code du recouvrement des créances publiques entraîne automatiquement la nullité de la procédure.

L'une des dispositions porte sur le délai

préalable avant de déclencher un contrôle fiscal. Le contribuable doit recevoir l'avis de vérification au moins 15 jours à l'avance. Une charte du contribuable doit lui être

via un intermédiaire assermenté par l'administration fiscale, des agents du greffe, des huissiers de justice... Le contribuable est réputé avoir été correctement notifié si le

document est remis, dans le cas d'une personne physique, à une personne présente à son domicile, un parent, un employé... Un contribuable personne morale est considéré comme ayant été notifié si l'avis est remis à un actionnaire, un employé... En cas de refus dans les deux cas, la procédure est considérée comme ayant été respectée dans un délai de 10 jours.

Ventilation des dossiers vérifiés par type de contribuables						
Désignation	2015	2016	2017	Taux de variation		
				2017/2016	2017/2015	
Personnes morales (PM)	1.621	2.805	3.408	21%	110%	
Personnes physiques (PP)	546	453	569	26%	4%	
Nombre de dossiers vérifiés	2.167	3.258	3.977	19%	80%	

Source: DGI
En 2017, le contrôle fiscal a rapporté 6,7 milliards de DH contre 6,2 milliards l'année précédente, soit une hausse de 8%

remise avant le début de la vérification de la comptabilité. Dans la circulaire, l'administration fiscale insiste sur l'intérêt de bien noter l'adresse du contribuable sous peine de nullité de la notification et donc du contrôle et du recouvrement. L'article 219 du CGI prévoit l'obligation de notifier le contribuable par lettre recommandée avec accusé de réception, en main propre

document est remis, dans le cas d'une personne physique, à une personne présente à son domicile, un parent, un employé... Un contribuable personne morale est considéré comme ayant été notifié si l'avis est remis à un actionnaire, un employé... En cas de refus dans les deux cas, la procédure est considérée comme ayant été respectée dans un délai de 10 jours.

document est remis, dans le cas d'une personne physique, à une personne présente à son domicile, un parent, un employé... Un contribuable personne morale est considéré comme ayant été notifié si l'avis est remis à un actionnaire, un employé... En cas de refus dans les deux cas, la procédure est considérée comme ayant été respectée dans un délai de 10 jours.

La note insiste également sur la procédure contradictoire. La loi accorde en effet au contribuable la possibilité de se faire assister d'un conseil pour répondre aux observations de l'administration. Celle-ci dispose d'un délai de 60 jours pour répondre.

La notification doit préciser la durée du contrôle, les impôts et taxes concernés ainsi que les transactions qui seront examinées par les inspecteurs. Le démarrage du contrôle doit faire l'objet d'un procès-

document est remis, dans le cas d'une personne physique, à une personne présente à son domicile, un parent, un employé... Un contribuable personne morale est considéré comme ayant été notifié si l'avis est remis à un actionnaire, un employé... En cas de refus dans les deux cas, la procédure est considérée comme ayant été respectée dans un délai de 10 jours.

document est remis, dans le cas d'une personne physique, à une personne présente à son domicile, un parent, un employé... Un contribuable personne morale est considéré comme ayant été notifié si l'avis est remis à un actionnaire, un employé... En cas de refus dans les deux cas, la procédure est considérée comme ayant été respectée dans un délai de 10 jours.

Recouvrement forcé: Les règles du jeu

A l'image du code général des impôts, le code de recouvrement des créances publiques a normalisé la procédure. Le non-respect de l'une des étapes prévues par le code entraîne automatiquement la nullité du recouvrement forcé. La première étape de la procédure concerne l'obligation de notifier le contribuable par l'envoi d'un état original du commandement à défaut de quoi, la procédure de recouvrement est annulée. L'administration fiscale insiste particulièrement sur le strict respect des modalités en matière de commandement, de saisie et de vente pour défaut de paiement des impôts. L'avis à tiers détenteur ne figure pas dans le code de recouvrement des créances, mais dans la charte de recouvrement des créances publiques. □

verbal signé par l'inspecteur des impôts et le contribuable. Une copie est remise à ce dernier. Le document constitue un contrat entre les deux parties. Ainsi, le contrôle fiscal ne doit pas dépasser la durée prévue dans le PV.

L'inspecteur doit aviser le contribuable de la fin du contrôle dans un délai maximum de trois mois au terme de sa mission par courrier.

Lorsqu'un inspecteur des impôts apporte, en matière de profits fonciers, les rectifications au prix d'acquisition et aux dépenses d'investissement non justifiées ou à la valeur vénale des biens cédés, il doit notifier au contribuable la base d'imposi-

document est remis, dans le cas d'une personne physique, à une personne présente à son domicile, un parent, un employé... Un contribuable personne morale est considéré comme ayant été notifié si l'avis est remis à un actionnaire, un employé... En cas de refus dans les deux cas, la procédure est considérée comme ayant été respectée dans un délai de 10 jours.

document est remis, dans le cas d'une personne physique, à une personne présente à son domicile, un parent, un employé... Un contribuable personne morale est considéré comme ayant été notifié si l'avis est remis à un actionnaire, un employé... En cas de refus dans les deux cas, la procédure est considérée comme ayant été respectée dans un délai de 10 jours.

Hassan EL ARIF